Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-101_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 101/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : …….....6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mise à jour du tableau des emplois permanents au 1er septembre 2026.

Vu les avis du CST et après présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour, à compter du 1er septembre 2026, le tableau des emplois permanents comme suit :

Filière Technique

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet *(agent qui a muté et a été remplacé par un adjoint technique principal de 2ème classe – avis CST n°31528140).*
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 77% et un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 77% *(adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 77% nommé dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 77% le 1er mai 2025 et parti à la retraite le 1er janvier 2026 (avis CST n°31526222 et n°21527275).*
- Suppression d'un poste d'adjoint technique temps non complet 63,65% suite au licenciement pour inaptitude de l'agent au 1er juin 2026 (*avis CST n° 31528570).*

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-101_2026-DE

Filière animation

- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 95% non pourvu (*poste qui comportait des missions d'assistante de prévention et responsable entretien des locaux ; poste créé à temps complet sur grade d'adjoint technique par délibération n°054/2025 du 12 mai 2025 et pourvu au 01/09/2025)* en un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 83% *(un agent était pour l'instant nommé à 83% en animation, en remplacement de l'adjoint technique principal de 1ère classe en disponibilité et affecté ensuite sur un autre emploi). Avis CST n°21530127.*

Filière culturelle

- Création d' un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet 51%, suite à l'obtention de l'examen professionnel par les deux agents en place et suppression d' un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 51%, des mêmes agents *(lorsque la suppression de l'emploi précédemment occupé est la conséquence d'un avancement de grade, le CST n'a pas à être saisi).*

Mise à jour des emplois pourvus / non pourvus

- Le poste d'agent de maîtrise TC pourvu au 1er septembre 2026 *(adjoint technique principal de 2ème classe placé en détachement pour stage pour une durée d'1 an sur le poste d'agent de maîtrise).*
- Un poste adjoint technique principal de 2ème classe (créé suite obtention d'un examen professionnel mais l'agent est en disponibilité) pourvu depuis le 16 mars 2026 par voie de détachement pour remplacer l'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet parti en mutation.
- Un poste d'adjoint technique à temps complet non pourvu *(recrutement infructueux aux services techniques).*
- Un poste d'adjoint technique à temps complet non pourvu *(agent en disponibilité).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité valide les mises à jour proposées du tableau des emplois permanents.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE